

COMMUNE Montierchaume

Code_insee: 36128

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mardi 16 janvier 2024

Gestionnaire : Agence Régionale de Santé du Centre

Délégation Territoriale de l'Indre
Cité Administrative - CS 30587

36019 CHATEAUROUX CEDEX

| | | | |
|--------------------|-----|--------------------|---|
| Code S.U.P. | AS1 | Description | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales |
|--------------------|-----|--------------------|---|

famille: Conservation des eaux

1513 Arrêté préfectoral du 12/07/2016

- déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des puits du "Montet" et de "Chambon" situés au lieu-dit "Prairie de Chambon" de la commune de Déols.
- autorisant lesdits ouvrages au titre du code de l'environnement
- autorisant Châteauroux-Métropole à utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine au titre du code de la santé publique.

Les périmètres et les prescriptions qui y sont applicables figurent dans l'arrêté annexé au présent document.

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2008-11-0123 du 14 novembre 2008 et l'arrêté modificatif n° 2012208-0012 du 26/07/2012, qui ont été annulés par décision du tribunal administratif de Limoges du 26 février 2015.

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

| | | | |
|--------------------|-----|--------------------|--|
| Code S.U.P. | EL5 | Description | Servitudes de visibilité sur les voies publiques |
|--------------------|-----|--------------------|--|

famille: Circulation routière

860 Arrêté préfectoral du 25/07/1980

n° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordure des chemins départementaux et communaux.

Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté annexé au présent document.

Gestionnaire : R.T.E. / Groupe Maintenance Réseaux Sologne

21, rue Pierre et Marie Curie
Tél 02 38 71 43 16
Fax 02 38 71 43 99
45143 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

| | | | |
|--------------------|----|--------------------|---|
| Code S.U.P. | I4 | Description | Servitudes relatives au transport et à la distribution d'énergie électrique |
|--------------------|----|--------------------|---|

famille: Electricité

861 Loi du 15/06/1906

Ouvrage de transport :

- 1 ligne 90 KV : LA LANDE - MOUSSEAUX - VILLEMENT C1
- 1 ligne 90 KV : DEOLS - VILLEMENT C2

Gestionnaire : S.N.C.F. IMMOBILIER - Direction Immobilière

Territoriale de l'Ouest
15 boulevard Stalingrad
44000 NANTES

| | | | |
|--------------------|----|--------------------|---|
| Code S.U.P. | T1 | Description | Servitudes relatives aux chemins de fer |
|--------------------|----|--------------------|---|

famille: Voies ferrées

866 Loi du 15/07/1945

Ligne 590000 : "Les Aubrais-Orléans / Montauban Villebourbon

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire
CS14321
44343 BOUGUENNAIS Cedex

| | | | |
|--------------------|-----|--------------------|---|
| Code S.U.P. | PT1 | Description | Servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques |
|--------------------|-----|--------------------|---|

famille: Télécommunications

863

Décret ministériel du 03/05/2023

- Centre radioélectrique de l'aérodrome de Châteauroux - Déols (ANFR 0360240003)

La commune est touchée par les zones de garde (1000 m) et de protection (2000 m) du Centre.

Dans ces zones, il est interdit de produire ou de propager des perturbations ou de mettre en service du matériel électrique sans autorisation du Ministre dont les services exploitent le Centre.

Code S.U.P.

PT2

Description

Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles

famille:

Télécommunications

864

Décret ministériel du 03/05/2023

- Centre radioélectrique de l'aérodrome de Châteauroux - Déols (ANFR 0360240003)

Dans les zones primaire, secondaire et les secteurs de dégagement du centre, la création d'obstacles est soumise aux obligations définies dans le décret.

Code S.U.P.

T5

Description

Servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements des aérodromes

famille:

Relations aériennes

862

Arrêté ministériel du 28/02/2001

NOR : EQU A 0100298 A approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l' Aérodrome de CHATEAUROUX - DEOLS (Indre)

Servitudes instituées en vue d'assurer les opérations d'approche, de tour de piste d'atterrissage et d'envol.

Ces servitudes fixent des cotes de hauteur que les obstacles (constructions, plantations) ne peuvent excéder sauf circonstances particulières qui peuvent alors entraîner l'obligation de balisage.

Arrêté remplaçant l'arrêté ministériel du 10/11/1987.

Code S.U.P.

T7

Description

Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

famille:

Circulation aérienne

1881

Arrêté Interministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.

Gestionnaire : Commune

| | | | |
|--------------------|---|--------------------|-------------------------|
| Code S.U.P. | EL7 | Description | Servitudes d'alignement |
| famille: | Circulation routière | | |
| 1517 | Arrêté préfectoral du - Rue de la Gare | | |

Gestionnaire : ORANGE

UPR Ouest / Centre Val de Loire
18-22 Avenue de la République

37700 SAINT PIERRE DES CORPS

| | | | |
|--------------------|--|--------------------|--|
| Code S.U.P. | PT3 | Description | Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques |
| famille: | Télécommunications | | |
| 1970 | Arrêté préfectoral du 16/11/1994 N° 94-E-4382 instaurant la création d'un câble souterrain de télécommunications : F 228 Le gestionnaire de la servitude n'ayant pas communiqué le tracé du câble, ce dernier n'est pas reporté sur le plan de servitudes. | | |